

LA GAZETTE DE NAILLAT



AVRIL 2002

N°49

TABLEAU de L'EGLISE : L'INSTITUTION du ROSAIRE

Le mot du Maire

Le Conseil Municipal réuni fin mars a voté le budget primitif pour l'année 2002. Il concrétise les engagements importants pris lors des dernières réunions ; modernisation des équipements communaux et retrouver un commerce de première nécessité avec la création d'une boulangerie . Nous savons que pour beaucoup d'entre-vous , est grande votre impatience d'avoir sur place un tel service !

Il fallait d'abord choisir un boulanger parmi la quinzaine de prétendants; ceci étant fait , il reste à produire les dossiers multiples de demandes de subventions, de permis de construire, d'appels d'offres auprès des entrepreneurs ! Maintenant, ce n'est plus qu'une affaire de quelques mois.

Modernisation du matériel communal avec l'achat d'un tracteur et d'un broyeur afin de réaliser plus rapidement le lourd entretien de la voirie et des espaces communaux.

Enfin, poursuite de l'aménagement du bourg avec la mise en souterrain des réseaux et changement de l'éclairage public, pour les deuxième et troisième tranches, rendu nécessaire par la vétusté de cet équipement.

ETAT CIVIL

NAISSANCES :

Le 7 janvier 2002 : Clémence RODIER, la Gardette

Le 13 février 2002 : Louis BARRET
Lola BARRET, le Grand Bougoueix

Le 13 mars 2002 : Mattéo CAPPELLETO,
les Granges

Nos félicitations aux heureux parents.



DECES :

Le 27 janvier 2002 : Suzanne THEVENOT,
Azat.

Le 6 mars 2002 : Aimé LAVAUGAUTIER, les Villettes.

Le 21 mars 2002 : Marie LALIERE, le Bourg

Le 23 mars 2002 : Marie-Louise DUBREUIL, le Bourg

Nous partageons la peine de ceux qui les ont aimés.

CONSEILS MUNICIPAUX

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence d'Alain Navarre, Maire.

Conseil Municipal du 18 janvier 2002

NOMINATION D'UN DELEGUE A LA COMMISSION LOCALE D'INFORMATION ET DE SURVEILLANCE INSTITUTE AUPRES DU CENTRE DE STOCKAGE DE DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES DE NOTH-NAILLAT : Le Conseil Municipal désigne Jacky PENOT afin d'y siéger.

ADHESION AU PERIMETRE D'ETUDE DE PAYS NORD-LIMOUSIN : Le Conseil Municipal demande à Monsieur le Préfet de Région d'inclure la commune de Naillat dans le périmètre d'étude de pays proposé par le SMIPAC et la CODAB et à être associée à ce projet.

REPARATION DE LA LIGNE PILOTE ENTRE LE FORAGE ET LA STATION DE CHABANNAIS : Le Conseil Municipal donne son accord pour effectuer les travaux.

PROJET D'INVESTISSEMENT EN 2002 : Le Conseil Municipal étudie les projets suivants :

- construction de la boulangerie,
- mise aux normes de la cuisine de la cantine,
- agrandissement du terrain du stade et réhabilitation du court de tennis,
- achat d'un tracteur avec broyeur.

ASSURANCE STATUTAIRE DES AGENTS AFFILIES A LA CNRACL : Suite à la proposition de contrat de la CNP, le Conseil Municipal décide de couvrir les mêmes risques qu'auparavant.

Conseil Municipal du 29 mars 2002

COMPTES ADMINISTRATIFS ET DE GESTION 2001 :

Commune : Ils font apparaître un résultat de fonctionnement excédentaire de 164 574 euros 55 et un déficit d'investissement de 79 374 euros 25.

Eau et assainissement : Ils font apparaître un résultat de fonctionnement excédentaire de 26 774 euros 47 et un excédent d'investissement de 31 121 euros 79.

Les deux comptes administratifs ainsi que les comptes de gestion ont été approuvés.

AFFECTATION DES RESULTATS DE L'ANNEE 2001 : Compte tenu des résultats cumulés, il est décidé d'affecter :

Commune : 66 301 euros 34 pour couvrir les besoins de financement de la section d'investissement et 98 273 euros 21 en reprise d'excédent de fonctionnement à reporter au Budget Primitif 2002.

Eau et assainissement : 26 774 euros 47 en reprise d'excédent de fonctionnement à reporter au Budget Primitif 2002.

BUDGET PRIMITIF :

Commune : Les recettes prévisionnelles de la section de fonctionnement (résultat 2001 inclus) s'élèvent à 504 630 euros. La part affectée aux dépenses étant de 372 630 euros, une somme de 132 000 euros peut être dégagée pour l'investissement.

Les principales recettes de fonctionnement sont : les dotations de l'état et subventions (192 852 euros), Impôts et taxes (174 654 euros) et les produits de l'exploitation (122 952 euros).

Les principales dépenses sont : frais de personnel et charges (199 226 euros), les charges d'entretien et de fonctionnement à caractère général (99 540 euros), les contingents, participation et gestion courante (55 300 euros).

Les taux d'imposition sont inchangés par rapport à 2001.

Eau et assainissement : Les recettes prévisionnelles de la section de fonctionnement (résultat 2001 inclus) s'élèvent à 90 036 euros. La part affectée aux dépenses étant de 84 036 euros, une somme de 6 000 euros peut être dégagée pour l'investissement.

La principale recette de fonctionnement est : redevances et vente d'eau (57 800 euros).

Les principales dépenses sont : amortissement (40 425 euros), charges d'entretien (14 350 euros) et fournitures (principalement électricité) (11 250 euros).

PRINCIPAUX TRAVAUX PREVUS POUR 2002 : Construction d'une boulangerie (350 500 euros), éclairage des villages (69 000 euros), enfouissement des réseaux et éclairage du bourg (67 751 euros), voirie (53 000 euros), acquisition de matériel (48 750 euros), réfection d'un appartement (17 000 euros), aménagement cantine (3 300 euros), restauration tableau église (7 027 euros), réparations sur réseau d'eau (70 647 euros).

De nombreuses subventions sont demandées ; pour leur financement le montant global s'élève à 15 200 euros.

DEMANDE DE SUBVENTION DGE 2002 : Le Conseil Municipal décide de demander cette subvention pour la réfection de l'éclairage public du bourg (2ème tranche) à concurrence de 35 % et pour la mise en souterrain du réseau France Télécom à concurrence de 30 %.

DEMANDE DE SUBVENTION FDAEC : Cette subvention sera affectée à la route du Pont de Naillat aux Couteaux.

TARIFS CANTINE : Le repas passera à 2,28 euros pour les enfants et à 3,80 euros pour les adultes à compter du 1er mai.

REDEVANCE POUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR FRANCE TELECOM : Le Conseil Municipal approuve l'inventaire des réseaux et sollicite le versement de la redevance.

BOULANGERIE : Trois candidats ont été retenus par ordre de préférence et un dossier de faisabilité sera monté avec le premier.

INTERCOMMUNALITE : Le Conseil Municipal donne son accord de principe pour la création d'une communauté de communes sur le canton de Dun avec les compétences facultatives suivantes :

- aménagement de l'espace
- développement économique
- protection et mise en valeur de l'environnement
- politique du logement et cadre de vie.

ADHESION AU SATAA : Le Conseil Municipal donne son accord pour adhérer à ce service mis en place gracieusement par le Conseil Général et chargé du contrôle des assainissements individuels neufs.

PROTECTION DES CAPTAGES DE LA COMMUNE DE COLONDANNES : Le Conseil Municipal approuve les mesures de protection prévues et décide d'engager la procédure de DUP.

POSE DE PANNEAUX DE REGLEMENTATION : Un ensemble de panneaux de stop sera posé aux Ribières, un ensemble "chaussée rétrécie" sera posé à Pécut, et une limitation de tonnage sera

posée sur la route d'Azat vers la Salesses.

DELEGUE AU SIERS : Compte tenu de la modification des statuts, un seul délégué doit siéger auprès du SIERS. Le Conseil Municipal désigne Jeannine GILLET à cet effet.

TRAVAUX DE VOIRIE : Des travaux sont prévus du pont de Naillat au village des Couteaux, au villages du Grand Bougoueix et de la Valette. Le Conseil Municipal souhaitant modifier les devis présentés, les autres travaux seront décidés après modification.



INFORMATIONS

Service National : Les filles et les garçons nés en avril, mai et juin 1986 doivent se faire inscrire à la mairie et dès l'âge de 16 ans.

Prime à la vache : Les demandes sont à retirer à la mairie avant le 15 juin 2002.

ASSOCIATIONS

ASSOCIATION VERT ET BLEU :

Une délégation de l'association s'est rendue à Saint Pardoux les Cards pour apporter un soutien à l'association de sauvegarde de l'environnement, au conseil municipal et aux habitants conjointement ont organisé une manifestation pour que cessent les odeurs - puanteurs disent-ils - émanant de leur décharge.

Toujours au sujet des odeurs, la pétition lancée vers les villages riverains des Grandes Fougères a retenu 162 signatures. Elle a été présentée en Préfecture (copie au Ministère) avec demande de lutte pour supprimer les odeurs et annulation de l'autorisation d'apports des boues des stations d'épuration susceptibles d'amplifier les nuisances (c'est le cas à St Pardoux). Nous invitons toutes les personnes qui mesurent les enjeux environnementaux actuels et souhaitent défendre les intérêts de notre commune, à participer à la prochaine assemblée de l'association le vendredi 26 avril à 20 h 30 salle du Foyer Rural de Naillat.

ENTENTE DUN-NAILLAT

Que c'est dur, cette fin d'hiver, pour l'équipe de Promotion de Ligue classée dixième sur douze ! Mais tout n'est pas perdu avec plusieurs matchs très importants que doivent absolument gagner, nos champions !

La coupe de la Creuse est partie vers une autre destination ; mais à ce jour, n'a pas encore son vainqueur. L'équipe réserve avec ses jeunes et vétérans, a bien joué. Elle n'a plus perdu depuis sa déroute à Saint-Maurice et elle s'est vengée le jour des Rameaux en infligeant à cette même équipe 6 buts à 0. Elle est toujours en course pour la coupe André Latéras car elle s'est qualifiée pour la demi-finale.





ASSOCIATIONS



CLUB DES AÎNÉS

L'assemblée générale du 13 janvier a réuni plus de 100 adhérents. Aucun membre n'étant rééligible, le bureau est reconduit pour un an. La cotisation est fixée à 11 euros. La journée choucroute n'ayant pu avoir lieu, est reportée au dimanche 6 octobre.

CALENDRIER du TRIMESTRE :

Dimanche 12 mai : thé dansant avec MUSI-R.

Samedi 1er juin : Repas pour la fête des Mères "Chez Nicole" à Naillat.

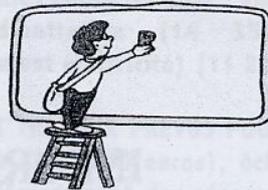
Le voyage de 4 jours en Provence-Côte-d'Azur est prévu du 8 au 11 juin. Il suscite beaucoup d'inscriptions, cependant, il reste quelques places ! Les personnes intéressées doivent s'inscrire et se procurer un programme détaillé chez la secrétaire du Club (Bonvalot Gilberte - tél: 05 55 89 15 60).

COMITÉ DES FÊTES

La soirée "Cassoulet" qui a eu lieu le samedi 2 mars 2002, s'est très bien déroulée. D'ailleurs le Comité est satisfait du bénéfice réalisé et remercie tous les participants.

Le bureau vous informera bientôt de la date de sa prochaine Assemblée Générale.

Merci à tous et à bientôt pour les prochaines manifestations.

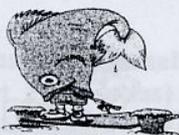


Si Naillat m'était conté !

SIASEBRE :

A partir du 9 mars prochain, vous allez vous retrouver au bord des nombreux ruisseaux de notre commune. Sachez qu'après les résultats peu significatifs des moyens artificiels, (lâchers, alevinages...) mis en oeuvre pour que la truite sauvage (fario) retrouve sa place d'autrefois, des essais sont en cours pour un retour vers la reproduction naturelle à partir de la reconstitution des frayères, associée à une surveillance aigüe de la qualité des eaux (Siasèbre, contrat de rivières). Les frayères restaurées cet automne ont pour la plupart été "occupées", ce qui est de bon augure, mais un travail et une vigilance de plusieurs années seront nécessaires. Aussi est-il rappelé de respecter scrupuleusement la réglementation quant à la remise à l'eau dans les meilleures conditions possibles des truites hors dimension et, pour ceux et celles qui souhaitent s'associer pleinement à l'action entreprise, pour ne pas remettre aussi à l'eau (durant une ou deux saisons) les spécimens réglementaires pour accroître le parc des géniteurs.

Soulignons les efforts entrepris par l'AAPPMA la Sédelle, qui gère chez nous Brémentine, Cazine et leur chevelu, réservons lui l'achat de la carte pour lui donner plus de moyens financiers et n'hésitons pas à lui communiquer nos observations.



LE TABLEAU DE L'ÉGLISE

Ce tableau classé du XVII^{ème}, vient de retrouver ses pénates après deux années d'absence pour restauration. Cette belle œuvre d'inspiration italienne, de grande dimension, représente l'Institution du Rosaire; avec à gauche Marie-Madeleine, à la superbe robe dorée, Saint-Dominique, à droite, qui présente à la Vierge à l'enfant, le collier du rosaire.

Cette œuvre non signée (les tableaux religieux de cette époque le sont rarement) a été brossée certainement par un artiste d'une école limousine ou auvergnate.

Elle a été confiée aux talents des restaurateurs, Mr et Mme Auvity d'Urçay dans l'Allier, artisans d'art agréés par les monuments historiques.

Son sauvetage devenait urgent car la toile présentait des déchirures, un trou béant, des moisissures !

Les artisans ont entièrement démonté le tableau, ils ont fixé, à la colle de peau, la toile sur une nouvelle de même texture et l'ont tendue sur un châssis neuf, l'ancien étant pratiquement ruiné. Ils ont nettoyé et repigmenté entièrement la peinture avant de la vernir. Ils ont eu la joie de découvrir un cadre d'époque (lui également a été restauré) et sa peinture d'origine bleue et orange. Une magnifique restauration !

Vous pouvez désormais admirer ce beau tableau, qui est notre patrimoine, dans le chœur de l'église. Il a été accroché avec soin par les employés communaux .